



Compte-rendu du café numérique du 8 juillet 2008

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le wifi

(Intervenant : Thomas Gee)

Meryem Marzouki - LIP6-UPMC-CNRS – Meryem.Marzouki@lip6.fr

http://www-polytic.lip6.fr/rubrique.php3?id_rubrique=41

Six ans seulement ont passé depuis que le déploiement du wifi public en extérieur a été autorisé en France en juillet 2002. Et pourtant, il est loin le temps où seules quelques associations de pionniers amateurs permettaient de fournir de l'accès wifi, de surcroît gratuitement sous la forme de « partage communautaire ». Parmi ces pionniers, on compte Thomas Gee (<http://www.canardwifi.com/thomas-gee>), rédacteur en chef de Canard Wifi (<http://www.canardwifi.com>), premier site d'information francophone sur les réseaux sans fil. L'intervenant de cette deuxième séance du Café numérique (http://www-polytic.lip6.fr/rubrique.php3?id_rubrique=41) est en effet cofondateur de l'une de ces associations, à Montauban. WiFi Montauban a été créée en 2002 pour, avec une trentaine de membres, mettre en place un réseau métropolitain afin de pallier les défauts de disponibilité du wifi à l'époque, notamment en zones rurales, mais aussi pour toutes les personnes situées trop loin d'un répartiteur pour disposer de l'ADSL.

Plusieurs associations de ce type se sont formées depuis et existent encore. Elles réunissent une poignée de passionnés d'une même ville ou une même région, qui organisent ateliers et réunions, proposent de l'aide pour fabriquer des antennes et pour la mise en place des réseaux. Ces associations se sont même fédérées via l'association France Wireless (<http://wireless-fr.org/>). Certaines sont encore très actives, et se réunissent régulièrement au niveau national, comme cette année pour le « Printemps du sans fil alternatif » (<http://www.montpellier-wireless.com/modules.php?op=modload&name=Sections&file=index&req=viewarticle&artid=38&page=1>), qui a eu lieu du 1^{er} au 4 mai 2008 à Saint-Bresson (Gard).

C'est que l'enclavement de certaines zones est une réalité. Bien sûr, les offres commerciales de haut débit avec le câble et l'ADSL, et maintenant de très haut débit avec notamment la fibre optique, se sont beaucoup développées. Mais elles ne sont une réalité que dans des régions rentables pour les opérateurs, comme en témoignent les discussions au Parlement à propos de la loi de modernisation de l'économie, adoptée le 23 juillet 2008 (<http://www.modernisationeconomie.fr/>).

Après les associations, certains élus locaux se sont préoccupés de favoriser l'accès dans leurs villes, afin de permettre à chacun d'accéder à Internet en intérieur ou en extérieur, de préférence gratuitement dans les lieux publics. Ainsi, plusieurs projets de wifi municipal ont vu le jour dans le monde, mais non sans mal. En France, la ville de Paris a été assignée en justice en juillet 2007 par un opérateur commercial invoquant une « concurrence déloyale » après la mise en place de bornes wifi pour l'accès public gratuit dans les bibliothèques, parcs et musées de la capitale, dans le cadre du programme PARVI pour « Paris Ville Numérique » (http://www.paris.fr/portail/Economie/Portal.lut?page_id=105&document_type_id=4&document_id=13895&portlet_id=14067). Une plainte qui a un goût d'« arroseur arrosé », même si les enjeux ne sont évidemment pas du même ordre ni de même ampleur : la ville de Paris n'avait-elle pas elle-même assigné en justice en janvier 2006 (obtenant gain de cause en juillet 2007) l'association « Paris Sans-Fil » car celle-ci avait déposé la marque du même nom, et enregistré le nom de domaine correspondant ?

Outre ces problèmes d'ordre commercial, le déploiement du wifi dans le cadre d'une politique de service public local doit faire face à une controverse majeure concernant l'impact des ondes sur la santé. Plusieurs personnes et associations s'inquiètent à juste titre du caractère néfaste que pourraient présenter ces ondes. Mais les études scientifiques disponibles n'aident pas vraiment à y voir clair. Qu'il s'agisse d'études françaises ou étrangères, leurs résultats demeurent trop contradictoires pour se faire une opinion définitive, et les certitudes scientifiques ne sont pas établies à ce jour (http://fr.wikipedia.org/wiki/Wi-Fi#Risque_sanitaire), bien que l'on sache que la puissance émise par le wifi soit vingt fois moindre que celle émise par le téléphone mobile.

C'est cette question qui a majoritairement nourri le débat de ce café numérique, en particulier par la présence de deux personnes qui se sont présentées comme faisant partie des personnes électro-hypersensibles (http://www.robindestoits.org/Electrosensibilite_r55.html), une pathologie reconnue comme handicap ou comme maladie dans certains pays, mais pas en France (http://www.robindestoits.org/-PORTABLES,-WI-FI-Au-Pays-des-Electrosensibles-la-UNE-du-Monde-2-du-02-05-2008_a307.html?PHPSESSID=a5b0b71b80e980ad1dc939c65689ef02). Que faire pour que ces personnes puissent mener leur vie normalement ? Une personne présente a proposé d'instaurer des « zone sans ondes » dans les villes, citant en exemple la ville espagnole de Valence. Mais est-ce une bonne solution de créer de telles « zones de confinement » ?

À supposer même que l'on puisse mettre en place des solutions individuellement et socialement acceptables pour les catégories de personnes électro-hypersensibles, dont la souffrance ne peut être mise en doute, quelle démarche, quelle politique doit-on adopter plus globalement, y compris pour l'ensemble de la population, qui dans son immense majorité ne présente pas de tels symptômes ? Principe de précaution, certes, mais jusqu'à quel point ? Comment concilier les avantages du wifi avec les risques potentiels ? Pourquoi ne se pose-t-on pas la question, en tous cas pas dans les mêmes termes ni avec autant d'agressivité pour le téléphone mobile ?

Le débat nourri qui a suivi a fait ressortir la question majeure, quoique générale à ces

controverses qui fleurissent dans notre société du risque, que le sociologue allemand Ulrich Beck a si bien définie et analysée dans son ouvrage éponyme (2003, Flammarion). Comment, en effet, « agir dans un monde incertain » pour reprendre le titre de l'ouvrage de Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthes (2001, Seuil), qui examine les possibilités pour les profanes (citoyens, associations, élus, ...), n'appartenant pas aux cercles traditionnels des « experts », de débattre de questions sociotechniques complexes en les abordant sous tous leurs aspects ? Un intervenant propose de sortir du débat, assez stérile en l'absence de certitudes, wifi « dangereux/non dangereux » pour se poser la question de savoir jusqu'où nous serions, collectivement, prêts à prendre des risques et quels types de risques ? En d'autres termes, il s'agit de discuter ensemble du rapport entre le coût et le bénéfice social d'une technique comme le wifi.

Ce café numérique est loin d'avoir épuisé la discussion sur ce sujet. Mais il a eu le mérite d'avoir abordé cette question, au coeur même du lieu d'une expérience de déploiement du wifi dans le cadre du projet Quartier numérique (<http://www.quartiernumerique.org>), dans le 2^e arrondissement de Paris.

Le café numérique reprend à la rentrée, avec une troisième séance consacrée au thème des « logiciels libres ». Il aura lieu le mardi 9 septembre 2008 de 19h à 21h, toujours à La Cantine (<http://lacantine.org/>), Passage des Panoramas, 151 rue Montmartre, 75002 Paris. Nous accueillerons comme intervenants Alix Cazenave et Frédéric Couchet, respectivement chargée de mission et délégué général de l'APRIL (Association pour la Promotion et la Recherche en Informatique Libre, <http://www.april.org/>).

Contact Quartier Numérique
Nathanael Sorin-Richez
01.40.13.64.49

Contact Café numérique - Meryem Marzouki (LIP6-UPMC-CNRS) - Meryem.Marzouki@lip6.fr



Silicon Sentier

Mobilité, Technologie et Innovation dans le coeur de Paris